



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 33 /2025

portant autorisation pour l'organisation de
la 3^{ème} Marche Rose Nocturne
et réglementant temporairement la circulation
24/10/2025

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.113-1 et suivants et R.113-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment les articles L.130-4, L.325-1, R.110-1, R.411-30 et R.411-31
modifiés et R. 417-9 et suivants ;

VU la demande présentée par M. URBAN Denis, Président de l'Association Le Club des Potes en vue
d'organiser la 3^{ème} *Marche Rose Nocturne* à Innenheim, le vendredi 24 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre le bon déroulement
de cette manifestation pour d'une part, ne pas entraver la circulation et d'autre part, assurer
la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : L'Association le Club des Potes est autorisée à occuper le domaine public et privé de la commune
le vendredi 24 octobre 2025 de 19 h à 23 h pour organiser dans la Commune d'Innenheim,
la 3^{ème} *Marche Rose Nocturne*.

Article 2 : Afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, la circulation sera interdite pendant
le passage des marcheurs **le vendredi 24 octobre 2025 de 19 h à 23 h** selon le plan ci-joint
(parcours fléché en rouge : rue du Tramway, rue Sébastien Brant et chemins ruraux).
Les restrictions ci-dessus ne s'appliquent pas aux véhicules des services de sécurité et de secours.

Article 3 : Les organisateurs de la manifestation mettront en place les panneaux de signalisation
réglementaires.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois
et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans
un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- M. le Chef de la Police Pluricommunale à Obernai
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers Innenheim
- M. le Chef du Groupement Sud du SIS à Obernai
- M. URBAN Denis, organisateur
- Affichage et publication sur le site internet de la Commune d'Innenheim
- Archives.

Fait à Innenheim, le 08 octobre 2025

Le Maire,
Jean-Claude JULY.



